



## Divorce et partage des biens

-----  
Par Cocololo

Bonjour Maître

Je suis en instance de divorce

Voici ma question :notre maison va être vendue

Sur la somme de la maison mon mari veut récupérer la somme léguée par son père il y a 20 ans

Est ce possible sachant qu il a injecter 1 quart de la somme dans les travaux de la maison,le reste a été dépensé en divers achats.

Est ce possible et dans la totalité ?nous sommes mariés sous le régime de la communauté

-----  
Par ESP

Bonjour

Votre mari devra apporter factures ou autres preuve de l'emploi de capitaux propres au profit de la communauté.